

**PROJET DE
DEVELOPPEMENT
DU SECTEUR AGRICOLE
DU DÉPARTEMENT
DU MÉDIALAN BOKILADJI
Sénégal**

ORGANISATION DES COMMUNES
DES VILLES ET DES TERRITOIRES
DU MÉDIALAN BOKILADJI
(Sénégal)

**ETUDE RELATIVE AU PROGRAMME
DE COOPÉRATION AGRICOLE SUR LA
MISE EN PLACE STRATEGIQUE DE
L'AGRICULTURE RURALE DANS
LE MÉDIALAN BOKILADJI
ET SON ENVIRONNEMENT**

**PHASE I - IDENTIFICATION DU PROJET PILOTE DE
BOKILADJI (Arrondissement de GEMME
Département de MATAM)**

**TOME II
ANNEXES
DIAGNOSTIC**

- INFRASTRUCTURES ET ACTIVITÉS RURALES
- BESOINS, IDEES DE PROJETS, STRUCTURES
ET OPTIONS.

Ogg44

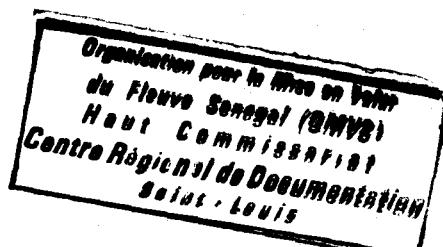


F.A.O

Bureau Régional pour l'Afrique
ACCRA (GHANA)
Réf. IL 3/605

O.M.V.S.

organisation pour la
mise en valeur de la
vallée du fleuve sénégal
(dakar sénégal)

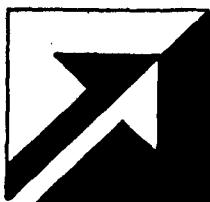


**ETUDE RELATIVE AU PROJET
DE RECHERCHE ACTION SUR DE
NOUVELLES STRATEGIES DE
DEVELOPPEMENT RURAL DANS
LE BASSIN DU FLEUVE SENEGAL
en République du Sénégal**

PHASE I - IDENTIFICATION DU PROJET PILOTE DE
BOKILADJI (Arrondissement de SEMME
Département de MATAM)

**TOME II
annexes
DIAGNOSTIC**

- INFRASTRUCTURES ET ACTIVITES RURALES.
- BESOINS, IDEES DE PROJETS, STRUCTURES
ET OPTIONS.



SONED.AFRIQUE

142, Rue de Bayeux B.P. 2084 DAKAR - AVRIL 1984

09944

S O M M A I R E

- DIAGNOSTIC -

Page

<u>CHAPITRE I / - LES INFRASTRUCTURES DANS LA ZONE</u>	2
1.1 - <u>LES INFRASTRUCTURES DE SANTE HUMAINE</u>	3
1.2 - <u>LES INFRASTRUCTURES DE SANTE ANIMALE</u>	4
1.3 - <u>LES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE</u>	4
1.4 - <u>LES INFRASTRUCTURES RELIGIEUSES : LES MOSQUEES</u>	5
1.5 - <u>LES INFRASTRUCTURES HYDRAULIQUES</u>	6
1.6 - <u>LES EQUIPEMENTS ECONOMIQUES ET TECHNOLOGIQUES</u>	7
1.7 - <u>LES ARTISANS RURAUX</u>	9
1.8 - <u>LES INFRASTRUCTURES DE COMMUNICATION</u>	10
<u>CHAPITRE II / LES ACTIVITES RURALES DANS LA ZONE</u>	11
2.1 - <u>LES ACTIVITES AGRICOLES</u>	12
2.2 - <u>LES ACTIVITES PASTORALES</u>	17
2.3 - <u>LES ACTIVITES DE PECHE</u>	23
2.4 - <u>LES ACTIVITES FORESTIERES</u>	24
2.5 - <u>LA MIGRATION COMME ACTIVITE ECONOMIQUE</u>	25
<u>CHAPITRE III / FICHIER GENERAL DES BESOINS - IDEES DE PROJETS ET STRUCTURES</u>	29
A.3/01 - <u>HYDRAULIQUE RURALE</u>	33
B.3/02 - <u>AMENAGEMENTS HYDRO-AGRICOLAS</u>	37
C.3/03 - <u>AGRICULTURE TRADITIONNELLE (WALO-DIERI)</u>	42
D.3/04 - <u>ELEVAGE</u>	45
E.3/05 - <u>FORESTERIE RURALE</u>	49
F.3/06 - <u>PECHE</u>	52
G.3/07 - <u>COMMERCE ET ARTISANAT</u>	54

09944

Page

<u>IDEES DE PROJETS A VOCATION SOCIO-ECONOMIQUE ET CULTURELLE</u>	<u>57</u>
H.3/08 - <u>SANTE HUMAINE</u>	<u>58</u>
I.3/09 - <u>EDUCATION SCOLAIRE</u>	<u>61</u>
J.3/10 - <u>COMMUNICATION</u>	<u>64</u>
K.3/11 - <u>CONDITION FEMININE</u>	<u>66</u>
L.3/12 - <u>PROMOTION DES JEUNES</u>	<u>69</u>
M.3/13 - <u>APPUI AU PROJET</u>	<u>71</u>



CHAPITRE I
LES INFRASTRUCTURES DANS LA ZONE

CARTES DES INFRASTRUCTURES ET DES STRUCTURES

CHAPITRE I / - LES INFRASTRUCTURES DANS LA ZONE

INTRODUCTION

Les équipements collectifs sont principalement concentrés au niveau de deux villages :

- Dembancané dans le Dandémayo ;
- Bokiladji dans le Diéri.

Tandis que les organismes d'encadrement sont basés en dehors de la zone :

- la SAED à Diella
- le Centre d'Expansion Rural (CER) à Semmé
- les services techniques à Matam, excepté le Service de l'Elevage installé à Ourossogui.

Or la zone est quasiment enclavée pendant la saison d'hivernage et la période des crues, les liaisons entre les sous zones étant rendues difficiles à cause de l'impraticabilité des pistes-piétons désertées par les véhicules automobiles.

Par ailleurs, il a été constaté que

- certains équipements sanitaires nouvellement créés à Bokiladji et Dembancané ne sont pas encore opérationnels ;
- les infrastructures hydrauliques et scolaires sont insuffisantes, sous équipées et mal réparties dans l'espace.

Il résulte de cette situation que :

- les villages équipés ne jouent pas totalement leur rôle de polarisation vis-à-vis des villages situés dans leur zone d'influence théorique ;
- l'encadrement souvent sans moyens adéquats n'offre pas toujours les services souhaités ;
- les échanges sur le plan économique, social et culturel entre les sous zones sont assez faibles ;
- les disparités entre d'une part le Lawré (déshérité) et d'autre part le Dandémayo et le Diéri se traduisant par un déséquilibre dans la répartition des équipements.

Globalement, en se référant à certaines normes d'équipement admises ou souhaitables, l'on perçoit objectivement les insuffisances à combler et les améliorations à apporter dans le domaine des infrastructures.

1.1 - LES INFRASTRUCTURES DE SANTE HUMAINE

Dans la zone, il existe un seul poste de santé en service doté d'un Infirmier d'Etat et deux matrones formées : celui de Dembancané. Il y a un dépôt de pharmacie à Dembancané.

Les nouvelles créations de dispensaire (à Bokiladji) et de maternités (1 à Bokiladji et 1 à Dembancané) ne sont encore ni équipées ni dotées de personnel.

Selon l'infirmier chef de poste de Dembancané :

- les villages polarisés sont au nombre de 22 dont les 4 villages du Dendémayo, les 7 du Diéri et 11 (sur 20) du Lawré^{*} ; soit 11 000 habitants environ ;

- les maladies les plus fréquentes sont : le paludisme, les diarrhées, la dysenterie, la conjonctivite, les caries dentaires ... ;

- les consultants au cours d'une année se chiffrent en moyenne (sur les 2 dernières années) à 1 663 soit environ 1 personne sur 7 parmi les populations des villages polarisés.

Les autres équipements fréquentés par les populations^{*} sont à Orkadiéré (à 60 km) Moudéri (à 8 km) Bakel (à 45 km) Ourossogui (80 km) et Matam (90 km).

Au total pour la région, l'on dénombre :

1 médecin pour 23 000 habitants contre 13 691 pour la nation

1 sage femme pour 4 597 femmes contre 3 005 pour la nation

1 infirmier pour 2 024 habitants contre 1 915 pour la nation.

* Les 9 villages non cités sont : Gawdé, Bofé, Kawal, Validiala, Thiavolel, Ouro, Syllamaka, Tata Bathily, Gawdé Wambabé, Bouli-Bana

En 1984, les écoles ouvertes regroupent 470 élèves (dont environ 20 % de filles) répartis dans 13 classes soit en moyenne un taux d'occupation (acceptable) de 36 élèves par classe si l'on admet la norme de 42 élèves par classe. (1)

Par contre, l'équipement est nettement déficitaire avec 93 tables-bancs (1 pour 5 élèves) et 3 tables-bureaux de maître pour un effectif de 13 enseignants.

Une seule école dispose de latrine (W.C.) aucune ne possède un dispositif hydraulique.

Aucun établissement ne polarise les villages voisins sans école, dans le Diéri en particulier.

Une seule Association de Parents d'élèves existe à Dembancané qui est la seule école à cycle complet (6 classes) n'ayant pas connu d'interruption.

1.4 - LES INFRASTRUCTURES RELIGIEUSES : LES MOSQUEES

Dans le Dandémayo et le Diéri, la quasi totalité des villages disposent d'une ou de plusieurs mosquées, à grand standing ou de type modeste, selon le nombre, l'ancienneté et le dynamisme des émigrés du village à l'Etranger qui prennent en charge une très grande part des frais de construction et d'équipement de ces édifices.

A l'heure actuelle, beaucoup de villages du Lawré entrés récemment dans le mouvement migratoire international ne possèdent pas encore de grandes mosquées. Et leur ambition est d'en avoir.

(1) En 1981, la moyenne en zone rural dans la région du Fleuve était de 24 élèves par classe (8 915 élèves répartis dans 371 classes).

En faisant la répartition par sous zone, il apparaît que :

- le Dandémayo ne dispose pas d'ouvrage hydraulique et s'alimente au Fleuve Sénégal ;

- le Diéri seul est doté de puits modernes et de 3 forages (dont 2 rachetés à une entreprise routière) concentrés dans 4 villages sur 7 (Bokiladjé, Thianiaf, Yacine Laké, Sinthiou Fadiar) ;

- le Lawré ne dispose que de puits traditionnels dont plusieurs sont hors service, alors que le gros du cheptel se rassemble dans cette sous zone qui accueille des transhumants. La population a recours aux mares et aux céanes qui tarissent rapidement surtout en ces années de sécheresse permanente (nous avons fait un inventaire des céanes et marigots existants village par village).*

En résumé, cette situation confirmée par nos enquêtes montre que 21 villages sur 31 sont sans point d'eau ; les besoins en eau de 26 villages ne sont pas satisfaits ; 8 points d'eau sur 23 sont hors service, encore que les puits traditionnels ne peuvent pas être considérés à moyen terme comme des ouvrages convenables.

1.6 - LES EQUIPEMENTS ÉCONOMIQUES ET TECHNOLOGIQUES

Il s'agit des marchés et magasins, des boutiques et boulangeries, des moulins à mil et des décortiqueuses à riz.

Dans tous les villages du Dandémayo, il existe beaucoup de boutiques notamment dans le gros village de Dembancané où il existe en plus une boulangerie, deux magasins dont l'un pour la Société Nationale de Distribution (SONADIS) et l'autre pour la Société Anonyme à Responsabilité Limitée (SARL) appartenant aux Emigrés.

Dans toute la sous zone, il n'y a qu'un moulin à mil installé à Dembancané.

* Annexe au rapport principal cf. RP.3 page 99

Dans le diéri, les 4 villages les plus importants sont dotés de boutiques (Sinthiou Fadiar, Yacine Laké, Thianiaf) et Bokiladji qui dispose en plus d'un magasin de consommation installé par les Emigrés à l'Etranger pour le ravitaillement de leurs familles.

Dans toute la sous zone, il n'y a qu'un moulin à mil pour les femmes de Bokiladji (en panne depuis plusieurs mois malgré de lourds frais de réparation déjà engagés).

Dans tout le Lawré, il n'y a que deux villages (sur 20) qui disposent d'une grande boutique (à Ganguel Maka) et d'une petite échoppe de maison (à Appé Diaoubé). Ce sont plutôt les marchands ambulants qui assurent ce service ... pendant la période où les lieux sont accessibles. D'où les difficultés de ravitaillement en produits de première nécessité que connaît la sous-zone. Il n'y a pas de moulin à mil dans la sous-zone.

Les produits locaux vendus sont :

- les produits agricoles : patate, gombo, piment, calebasses ... et du mil en cas d'excédent, ce qui est rare ;
- les produits de l'élevage : lait et viande en moindre quantité dans la mesure où la plupart des familles disposent de troupeau et où l'abattage des animaux a rarement lieu.

Il faut noter :

- qu'il n'y a pas de boutiques dans 21 villages (sur 31)
- que la plupart des boutiques sont tenues par des allochtones
- qu'il n'existe pas de marché même avec abris, mais des étals en plein air dans les gros villages
- que le contrôle des prix n'est pas rigoureux.

1.7 - LES ARTISANS RURAUX

Actuellement dans la zone du bassin du Fleuve Sénegal, l'on note une évolution progressive :

- d'une part, dans le secteur de la construction en dur : maisons d'habitation, grandes mosquées, magasins ;
- d'autre part, dans le domaine des technologies nouvelles : matériel agricole, moulins à mil, décortiqueuses à riz, moto-pompes, etc ...

C'est pourquoi, dans le cadre de cette enquête, l'on a effectué un recensement des artisans opérant dans ces secteurs en expansion.

Dans la sous zone du Dandémayo, 6 forgerons dans 3 villages (sur 4), 9 maçons dans le seul village de Dembancané.

Dans le Diéri : 15 forgerons dans 5 villages enquêtés (sur 7), 6 maçons dans 2 villages (Bokiladji et Sinthiou Fadiar).

Dans le Lawré : 6 forgerons dans 4 villages (sur 20), 3 maçons dans trois villages (Kawal, Ouro mboulel et Ganguel Maka).

Dans la zone, il y a 12 villages sans forgeron, 21 sans maçon. Aucun village de la zone ne possède de menuisier ni de mécanicien.

De plus, tous les forgerons ne fabriquent que les outils traditionnels encore largement utilisés dans la zone. Tandis que la plupart des maçons résidents sont perçus comme des allochtones (70 %) ayant une faible technicité. Les ouvriers qualifiés étant recrutés à l'extérieur lorsqu'il s'agit d'effectuer des travaux spécialisés : grande mosquée, dispensaire, etc...

1.8 - LES INFRASTRUCTURES DE COMMUNICATION

Les infrastructures de communication considérées dans la zone sont : le fleuve, la route bitumée Matam-Bakel, les pistes non classées, le bureau de poste et télécommunications.

Pendant l'hivernage et la saison des crues, les villages du Dandémayo utilisent comme moyen de communication la pirogue*, notamment pour accéder à Dembancané où sont concentrés la plupart des équipements collectifs : poste de santé, poste et télécommunication, magasin SONADIS ...

Pendant cette même période, la communication entre le Diéri et le Dandémayo est extrêmement difficile. Les pistes sont presqu'inexistantes, mais en cas de besoin essentiel, les propriétaires de charrettes à cheval assurent péniblement la liaison moyennant des tarifs de transport exorbitants.

Par contre, le Lawré ne dispose d'aucune piste classée, mais seulement de "pistes-piétons" qui sont utilisées par les véhicules auto et hyppomobiles pendant la saison sèche. En hivernage, les marigots, les ravins et les terrains boueux constituent un handicap qui interdit la circulation aux automobiles. Or le Lawré ne dispose d'aucun équipement et seul deux villages ont des boutiques très peu achalandées.

Ainsi seuls les villages situés au bord de la route Matam-Bakel sont réellement desservis. Tandis que Dembancané qui possède les équipements est enclavé pendant la saison humide et excentré par rapport aux villages de la zone qu'il doit polariser.

* et pour se rendre dans leurs champs de Walo en Mauritanie.

CHAPITRE II

LES ACTIVITES RURALES DANS LA ZONE

II - LES ACTIVITES RURALES DANS LA ZONE

Dans la zone, les principales activités productives sont l'agriculture et l'élevage. Mais il n'y a pas réellement une spécialisation professionnelle distinguant d'un côté un groupe d'agriculteurs et un groupe d'éleveurs de l'autre. Ici, les paysans exercent cumulativement des activités agricoles et pastorales, même si organiquement celles-ci ne constituent pas encore un système agro-pastoral intégré.

Aussi, les pêcheurs traditionnels pratiquent la pêche artisanale, et l'agriculture comme occupation secondaire.

Dans la pratique, à l'intérieur de l'unité familiale (de production et de consommation) coexistent parallèlement ces activités auxquelles s'ajoute la migration économique.

En fait, la production vivrière de subsistance est la principale activité économique dans la zone.

2.1 - LES ACTIVITES AGRICOLES

Dans la zone, l'agriculture occupe la quasi-totalité des populations. Plusieurs types de culture y sont maintenant pratiqués : les cultures traditionnelles de walo et de diéri, la culture irriguée introduite depuis 1978 et la culture maraîchère naissante.

2.1/1 - Les cultures traditionnelles

A) La culture de walo ou de décrue est pratiquée dans la sous zone du Dandémayo, mais aussi par quelques familles des villages du Diéri proches du Bassin du Fleuve Sénégal (Bokiladji, Yacine Laké, Thianiaf, Fadiar).

Les cultures de légumes et maïs sur falo sont seulement pratiquées par les villages de Verma dans le Dandémayo et le Thianiaf du Diéri qui dispose de terres falo au Sénégal-Oriental.

Cependant, quelques villages pratiquent de telles cultures sur les bords des marigots proches des lieux d'habitation.

Les crues influent beaucoup sur l'étendue des surfaces cultivées, de même que sur les conditions et les possibilités de réussite de la culture de walo.

B) La culture du diéri ou culture pluviale est pratiquée par toutes les familles dans les sous zones du Diéri et du Lawré, ce dernier n'ayant pas de possibilité d'accès au Walo.

La culture de diéri est fortement tributaire des pluies rares pendant ces années de sécheresse.

Dans la zone, les paysans sont plus portés vers les cultures traditionnelles, au cas où les pluies et les crues sont favorables, mais ils réservent aussi à la culture irriguée nouvellement introduite un bon accueil du fait de la persistance du cycle de sécheresse.

2.1/2 - Les cultures nouvelles

A) La culture irriguée - La culture irriguée est actuellement pratiquée dans 3 villages (sur 4) du Dandémayo avec l'introduction par la SAED de périmètres irrigués : 1 à Adabéré en 1978, 2 à Dembancané en 1981 et 2 à Lobaly en 1982. Soit une superficie globale d'une centaine d'hectares exploités par 328 producteurs organisés en 5 groupements (cf 238).

Aussi les paysans ont signalé

- les imperfections du moins les détériorations des aménagements de Adabéré réalisés en 1978 en grande partie à la main ;
- le manque d'eau dû à un arrêt prolongé de moto pompe (Dembancané, Lobaly) ;
- les difficultés d'approvisionnement en carburant et en pièces détachées.

Selon eux, tous ces aléas sont les causes des rendements insuffisants et des sinistres importants. Les groupements ont profité de ces imperfections pour justifier les faibles taux de remboursement de leurs dettes.

En effet, l'importance des dettes arriérées a entraîné une baisse des superficies irriguées pendant l'hivernage 83/84 (200 ha sur 425 dans la zone de Diella), selon le Délégué SAED à Matam. Cependant, l'hivernage et la crue n'étant pas favorables cette année aux cultures traditionnelles, les groupements ont remboursé une bonne part des dettes arriérées pour pouvoir cultiver du maïs irrigué de contre-saison.

B) La culture maraîchère - La culture maraîchère est introduite dans l'arrondissement de Semmé depuis 1981 à Gouniky Koliadé et Samba Diom, Diella (communauté de Orkadiéré) ainsi qu'à Doundé et Aouré (communauté de Semmé).

Dans la communauté de Bokiladji, cette culture est introduite à Lobaly (Dandémayo). Elle est envisagée dans les autres villages de la sous zone ainsi que dans ceux du Diéri dotés de forages.

Si la production maraîchère contribue à l'auto-suffisance alimentaire et à l'équilibre nutritionnel, elle a également pour objectif de générer des revenus monétaires. Dans ce cas, se pose le problème de l'organisation et de la commercialisation des productions au niveau de l'arrondissement.

2.1/3- Les systèmes de culture

Dans la zone, l'on a identifié la culture manuelle, attelée et semi-mécanisée en irrigué.

a) La culture manuelle est prédominante dans l'ensemble de la zone, qu'il s'agisse de culture de walo ou de diéri. D'où l'importance du facteur de la main-d'œuvre dans l'exploitation agricole.

b) La culture attelée équine est largement pratiquée dans le Diéri avec l'emploi de la houe dans les opérations de sarclage. En effet, la houe est introduite dans 4 villages du Diéri (sur 5 enquêtés) et dans 14 villages du Lawré (sur 18 enquêtés).

Tandis que dans le Dandémayo, sur 15 paires de boeufs introduites pour le lancement de la culture attelée, il semblerait que 10 paires ne sont pas mises en service. A Adabéré et à Lobaly, les paysans justifient leur handicap par les nombreuses souches sur le terrain, les difficultés d'alimentation et d'entretien des animaux, le matériel endommagé et non réparé.

En réalité, la préférence des paysans va à la traction équine, le cheval étant plus facile à nourrir et plus adapté à la charrette de transport et pour le voyage.

Mais dans le Dandémayo aux sols lourds, seule la traction bovine s'impose.

c) La culture semi mécanisée obtient la préférence des producteurs en culture irriguée, notamment pour les opérations de préparation du sol. Or l'exiguité des superficies mises en culture ne supporterait certainement pas les redevances en prestations mécanisées en plus des charges des autres intrants.

2.1/4 - Les spéculations

Dans la zone il y a traditionnellement une diversification des espèces cultivées sur les différents types de terre, les cultures vivrières étant prédominantes.

a) Le sorgho et le maïs sont particulièrement cultivés dans le Dandémayo, suivis des légumes traditionnels (gombo, piment, patate, oseille...).

b) Le mil souna, le sorgho niénico et l'arachide sont principalement cultivés dans le diéri, et accessoirement le niébé et le riz de mare exploité surtout par les femmes.

c) En culture irriguée, c'est le riz et le maïs qui sont les espèces actuellement cultivées.

2.1/5 - Le régime alimentaire

Il est à base de céréales : sorgho et maïs dans le Dandémayo, mil souna et niénico dans le Diéri et le Lawré. L'arachide entre dans les sauces qui accompagnent les mets, tandis que le riz qui apparaît comme un plat de luxe, s'insère de plus en plus dans les habitudes alimentaires grâce à la culture irriguée.

Le poisson (séché et fumé et rarement frais) et le lait complètent ce régime alimentaire.

2.1/6 - Les intrants

Les intrants (engrais, semences, insecticides, fongicides) sont utilisés à des degrés divers en culture irriguée, tandis que leur absence est quasi-totale en culture traditionnelle.

- a) Les engrais ne sont utilisés que dans le Dandémayo en culture irriguée. Ils sont fournis par la SAED à crédit remboursable en fin de campagne.
- b) Les semences sélectionnées de riz et de maïs sont également fournies dans les mêmes conditions.
- c) Les produits insecticides ont fait défaut ou en tout cas ont été insuffisants pour la protection des végétaux contre les sauteriaux et les cantharides, selon les paysans de l'ensemble de la zone.
- d) Les fongicides ne sont pas utilisés dans toute la zone, et l'on a signalé de nombreux cas de très faible levée en culture traditionnelle où les semences ne seraient pas conservées dans de bonnes conditions.
- e) Le matériel agricole connaît une diffusion limitée. Si l'on a dénombré des houes en nombre relativement important dans le diéri, par contre les autres types de matériel sont rares : le semoir pour le diéri et la charrue ou la houe pour le Dandémayo.

2.2 - LES ACTIVITES PASTORALES

Dans la zone, l'élevage constitue une activité secondaire quasiment pour toute personne ayant les moyens de se procurer du bétail : bovin, ovin, caprin

Ici les groupes toucouleur et sarakolé qui pratiquent l'élevage n'ont pas de tradition pastorale très affirmée comme les peul.

Dans les sous-zones du Dandémayo et du Diéri où la migration à l'étranger est devenue une tradition, une partie des revenus des émigrés servant à l'achat de bétail. De ce fait, le cheptel est considéré avant tout comme une banque d'épargne pour la sécurité familiale et une source d'alimentation, avant d'être objet d'exploitation et source de profit.

En effet, le bétail subvient aux besoins de l'auto-consommation en lait et sa vente permet d'accéder aux biens importés acquis en monnaie, ce qui donne au troupeau sa vocation laitière et naisseuse.

Le système de troc n'a pas complètement disparu, l'échange de mil contre lait étant le plus souvent pratiqué.

2.2/1 - Les effectifs

L'approche du secteur de l'élevage est souvent difficile à cause de la sous estimation des données relatives aux effectifs du cheptel. L'une des sources de données sur le cheptel bovin est la campagne de vaccination gratuite permettant un recensement proche de la réalité. Encore que la perméabilité des frontières entre le Sénégal et la Mauritanie favorise la pénétration du cheptel bovin mauritanien transhumant dont une partie est vaccinée au Sénégal.

Pendant la campagne de vaccination 1982/83, le service de l'Elevage de Matam a estimé à 11 000 le cheptel bovin vacciné au niveau des deux centres de vaccination : 6 000 à Gaoudé Bofé et 5 000 à Appé Diaoubé sur un effectif estimé de 85 000 pour l'arrondissement de Semmé.

Les effectifs des petits ruminants sont estimés à 190 000 pour l'arrondissement de Semmé, les équins à 400 et les asins à 2 000. Aucune estimation n'est faite au niveau des communautés rurales récemment créées.

2.2/2 - Les modes de gestion du troupeau

Dans toute la zone, il est pratiqué :

- l'élevage extensif semi-sédentaire (en hivernage) à vocation de transhumance (en période de soudure) ;
- l'élevage de case, lorsque la taille du troupeau est restreinte, les animaux étant élevés dans le village.

En effet, la plupart des soninké et toucouleur qui ont un cheptel important :

- confient une partie de leur bétail bovin à des peul habitant dans le ferlo et
- gardent l'autre partie du cheptel que conduit un berger résidant au village.

Ces deux formes d'élevage sont surtout pratiquées dans le Dandé-mayo et le Diéri.

Tandis que dans le Lawré proche de la zone sylvo-pastorale, la plupart des familles assurent en général la garde de l'ensemble du troupeau.

Dans presque tous les villages, il y a des bergers professionnels chargés de la conduite du bétail dans les zones de pâturage en hivernage comme en saison sèche.

D'une part, ceux qui ont des effectifs importants peuvent embaucher un berger qu'ils hébergent, nourrissent et rémunèrent en espèces suivant l'importance du troupeau.

D'autre part, les petits propriétaires d'un village emploient un ou plusieurs bergers résidents qui assurent la conduite collective des troupeaux par espèce (bovin, ovin et caprin) pendant la journée.

2.2/3 - L'alimentation en eau et en fourrage du bétail

L'étude des infrastructures d'hydraulique villageoise (cf 1.5) a permis de savoir que sur les 31 villages de la zone "21 sont sans point d'eau, 26 n'ont pas leurs besoins satisfaits, et 8 points d'eau sur 23 sont hors service".

De même l'inventaire des zones de pâturage au niveau des terroirs villageois a permis de localiser là où le bétail peut pâturez pendant l'hivernage, saison pendant laquelle les besoins en eau et en fourrage sont satisfait sur place.

Pendant la saison sèche, lorsque les mares s'assèchent et que baissent les nappes des puits, quand finissent les pâturages naturels et les résidus des récoltes, le bétail prend le chemin de la transhumance (1).

2.2/4 - Les transhumances

Toute la zone est affectée par le mouvement de transhumance interne et externe. Les motifs de cette transhumance sont connus : recherche de pâturage et de points d'eau. Si ce mouvement concerne très peu de personnes, par contre, il draîne un important contingent de cheptel bovin.

Si les départs sont précoce dans les villages sans point d'eau importants (dès décembre), ils sont plus tardifs dans ceux qui disposent d'infrastructures hydrauliques, quand les pâturages se raréfient.

A) La transhumance interne - Une bonne partie du cheptel de la zone se déplace vers le ferlo autour des points d'eau alors que trois villages du Lawré envoient également leur bétail dans le Boundou au Sénégal-Oriental (Walidiala, Tata Bathily et Gawdé Wambabé).

B) La transhumance externe - La sous zone du Dandémayo de son côté envoie une partie de son cheptel en transhumance au Mali : Dembancané fréquente le Dakhassamou, le Niagara et le Farabana ; Lobaly va au Falémé, à Kayes et à Kidira.

(1) Mais exceptionnellement, quand une terrible sécheresse anéantit les pâturages, le Gouvernement accorde une aide alimentaire pour la sauvegarde du bétail dans les zones réellement sinistrées.

Cette année (1983/84) les arrondissements de Kanel et de Semmé n'en ont pas bénéficié en raison du niveau de pluviométrie. Cependant, paysans et techniciens, affirment que dans ces deux circonscriptions les pluies ont été très mal réparties dans le temps et dans l'espace (574,6 mm en 12 jours au poste de Semmé).

Dans la sous zone du Diéri, seul Yacine Laké dirige son bétail vers le Mali (Kidira) et la Mauritanie (Diarébé, Koussane, Gourel, Seydi Adama).

Les animaux qui transhument sont confiés à des peul qui les amènent pendant leur déplacement en période de soudure.

C) Des zones de pâturage sans point d'eau - Et l'on peut déplorer une implantation inadéquate du tissu hydraulique dans le Département de Matam où les forages ont suivi les tracés des grands axes routiers Matam-Linguère et Matam-Bakel. En conséquence, les zones où se trouve un potentiel fourrager important (le ferlo de Semmé et Kanel) sont peu fréquentées par le bétail en raison de la rareté des points d'eau. Par contre, les pâturages situés dans l'espace des points d'eau, sont sur-pâturés, dégradés par une importante concentration des animaux.

2.2/5 - Les soins du bétail

Dans toute la zone, il n'y a pas de dépôt de pharmacie vétérinaire. Les services de l'Elevage qui disposent de médicaments sont à Ourossogui (Matam) et à Bakel (Service de l'Elevage et Projet USAID).

Les soins vétérinaires dispensés dans l'arrondissement de Semmé en 1983 portent sur 1 819 cas traités pour toutes les espèces confondues.

Les cas les plus fréquents sont : les plaies (25 %), les parasitismes (23 %), les diarrhées (10 %) le charbon symptomatique (9 %) ; suivent par ordre décroissant les cas de surmenage, coliques, tripanosomiase, constipation, etc ...

Les cas traités concernent dans 64 % les bovins, 21,7 % les ovins et caprins, 13 % les équins et 1,3 % les asins.

La couverture sanitaire dans cette zone est extrêmement faible, en dehors des campagnes de vaccination, en raison du sous équipement du service de l'Elevage et des CERP.

En effet, les soins sont dispensés au bétail :

- soit à l'occasion des campagnes annuelles de vaccination (2 à 3 mois) ;
- soit que l'éleveur conduit l'animal malade chez l'agent vétérinaire ;
- soit que l'éleveur assure le déplacement de l'agent vétérinaire jusqu'à l'endroit où se trouve l'animal malade.

Selon les populations, dans la zone très peu d'éleveurs font soigner leur cheptel par un agent vétérinaire :

- en raison de l'éloignement de la zone, l'animal malade ne pouvant pas faire le trajet, ou
- parce que l'éleveur ne peut pas supporter les frais de voyage, de séjour et de médicament qu'exigerait l'intervention.

Ainsi, le plus souvent, l'éleveur a recours à des expédients traditionnels dont la brûlure et l'administration de décoctions faites à base de racines et d'écorces de plantes médicinales.

Ces conditions de vie très difficiles imposent au bétail (et à leurs détenteurs) une rusticité extrême incompatible avec une productivité et des rendements élevés.

2/3 - LES ACTIVITES DE PECHE

Dans la zone, la pêche fluviale est de type artisanal. Elle est généralement pratiquée par des pêcheurs professionnels "castés" des villages du Dandémayo.

Toutefois, la pêche de mare peut être faite sans distinction de castes, lorsque les eaux de crue alimentent les grands marigots en poissons.

La zone est fréquentée aussi bien par les pêcheurs de Mauritanie (Couloumbi) du Mali (Macina) de Bakel (Gandé) du Fouta (Bakhna Thioubalel ...).

L'équipement des pêcheurs est très rudimentaire limité à la pirogue et au filet à plomb.

En cas de bonne crue, la pêche est rentable, le produit pouvant être facilement écoulé. Le poisson d'eau douce coûte plus cher que le poisson de mer.

La grande sécheresse et la faiblesse des crues ont considérablement perturbé les potentialités piscicoles, réduisant les activités de pêche et du marché des poissons.

La zone est maintenant sous approvisionnée en poisson frais par des camions frigorifiques et en poisson séché ou fumé par des camionnettes venant de St-Louis.

La consommation de viande étant très rare, le risque de déficience nutritionnelle au sein de la population est très grand.

A Dembancané, il existe une Association de pêcheurs qui ne fonctionne pas, n'ayant jamais bénéficié d'encadrement ni d'appui technique.

2/4 - LES ACTIVITES FORESTIERES

Dans la zone la forêt est exploitée pour les besoins à usage domestique : bois de chauffage et de construction.

Il n'y a pas d'exploitants forestiers dans la zone, et la récolte de la gomme arabique se fait de plus en plus rare en raison de la sécheresse persistante.

La protection des sols et des terres de culture n'est plus assurée. La brousse est tapissée de bois mort. Seuls survivent quelques épineux rabougris en sursis.

Le déclin des formations forestières a entraîné la disparition de la faune sauvage : les principaux responsables de cette agression sont le climat (sécheresse), l'animal (surpâturage) mais aussi l'homme (défrichement total, abattage de branchages et même de cimes d'arbres pour nourrir le bétail, feux de brousse ...).

De plus, les divers aménagements hydro-agricoles dans le bassin du Fleuve Sénégal se traduisent par une réduction des peuplements (surtout de gonakiers) avec le défrichement des terres à mettre en valeur.

Dans la zone, les populations se souviennent qu'avant 1960, personne n'osait s'aventurer la nuit tombée dans les forêts de Diamé Sadala (à cause des lions) de Dembéléla et Fondé Gniba (lions, éléphants, hyènes), Kougnétigué, etc ... (1).

Comme elles déplorent les menaces qui pèsent sur les essences forestières utiles pour

- leurs fruits : diabé, soump, doumbé, tamarinier
- leurs fibres : Gaoudi, kelly, barker
- leurs bois pour la construction : bani, koli, dialambane, kadioli
- leurs bois pour le chauffage : doki, baliniama, gawdi.
- etc ...

(1) Un répertoire toponymique des anciennes forêts est établi sur la base des informations fournies par les populations.

Cependant, aucune action de reforestation n'est menée dans la zone.

2/5 - LA MIGRATION COMME ACTIVITE ECONOMIQUE

INTRODUCTION

Il est maintenant admis que dans la vallée du Fleuve Sénegal, la migration fait partie du système socio-économique. Elle s'impose comme option des familles dans tous les villages enquêtés (sauf à Sinthiou Fadiar), étant considérée comme l'activité économique qui est actuellement la principale source de revenus monétaires.

Dans la situation actuelle de l'économie rurale, analysés en termes de rentabilité économique, les revenus générés par la migration internationale dépasseraient sûrement le manque à gagner occasionné par la perte de main-d'œuvre pour l'agriculture traditionnelle. Encore que ces revenus contribuent à la couverture de certains coûts d'exploitation agricole (travaux agricoles, moto-pompe, etc ...).

Les ressources envoyées par les migrants contribuent en premier lieu à assurer la subsistance de la famille (complément vivrier), la modernisation de l'habitat familial et l'achat de bétail d'épargne.

Elles contribuent surtout à la monétarisation de l'économie locale et à l'équipement des villages en infrastructures d'intérêt collectif.

Toutefois avec les restrictions établies par la France depuis 1975 et les expulsions opérées par certains pays africains à l'encontre des émigrés, le problème du retour et de la réinsertion de ceux-ci dans l'économie se pose avec acuité.

2-5/1 - Les effectifs

Les effectifs recensés village par village, famille par famille concernent exclusivement les émigrés masculins "productifs" en Europe et en Afrique. Donc ne font pas partie de ce recensement les femmes et les enfants des émigrés qui vivent avec leur famille à l'étranger, ni les émigrés qui sont au Sénégal et en Mauritanie.

Dans l'ensemble de la zone, il a été dénombré 1 511 émigrés dont 1 254 en Europe (France) soit 83 % des effectifs et 257 en Afrique (Côte d'Ivoire, Congo, Gabon ...).

De chaque carré, sont partis en moyenne 2,27 personnes dont 1,88 pour la France.

Suivant les sous-zones, la situation est la suivante :

- Du Dandémayo sont parties 712 personnes dont 668 en France (soit 93,8 %) et 44 en Afrique, chaque carré a dans ce contingent en moyenne 3,2 personnes dont 3 en France.

- Du Diéri : 405 personnes dont 331 en France (81,7 %) et 74 en Afrique ; chaque carré : en moyenne 2 personnes dont 1,68 en France.

- Du Lawré : 276 personnes dont 137 en France (49,63 %) et 139 en Afrique ; chaque carré en moyenne 1,09 dont 0,54 en France.

2-5/2 - Les premiers départs

L'ordre chronologique des premiers départs de migrants est en étroite corrélation avec l'ancienneté et l'ethnie des établissements humains et leur position par rapport au Fleuve Sénégal.

En effet, dans le Dandémayo, c'est le village de Dembancané qui a envoyé ses premiers émigrés en France dès 1950, sous l'influence des "navigateurs" et des anciens militaires qui ont séjourné en Europe. Ensuite les

Suivant les sous-zones, la situation est la suivante :

Investissements (millions)	Dandémayo 46,5	Diéri 67,9	Lawré (1) 16,6
Mosquées	64,5 %	37,5 %	85 %
Hydraulique	-	30,5	15
Santé	12 %	28	-
Postes	12	-	-
Magasins	7,5	4,0	-
Agriculture	2,0	-	-
Education	2,0	-	-

(1) Le Lawré n'est entré dans le mouvement d'émigration qu'à partir de 1969.

CHAPITRE III - FICHIER GENERAL DES BESOINS, IDEES DE PROJET ET STRUCTURES
PAR SECTEUR

CHAPITRE III - FICHIER GENERAL DES BESOINS, IDEES DE PROJETS ET
STRUCTURES PAR SECTEUR

INTRODUCTION

Sur la base de l'analyse du bilan diagnostic de la situation actuelle de la zone et conformément aux termes de référence de l'étude, nous avons fait :

- l'analyse des besoins socio-économiques exprimés par les populations de la zone de Bokiladji, en tenant compte de tous les aspects du développement rural ;

- l'identification des idées de projets inspirées par les besoins exprimés par les différents groupes-cibles ;

- l'inventaire des structures et des ressources locales pouvant soutenir la participation paysanne populaire au développement à la base ;

- le recensement des institutions gouvernementales, des organisations non-gouvernementales et autres susceptibles d'apporter leur contribution à la réalisation de chaque type de projet ;

- le rappel des options prises par les autorités en matière de politique générale concernant les différents secteurs en question.

Ce travail est présenté sous forme de fichier général par secteur, suivi de tableaux synoptiques par sous-zone et par village, pour marquer l'origine populaire de chaque demande sociale et faciliter la localisation des points d'application des projets sur le terrain.

S'agissant des besoins collectés auprès des populations, nous avons essayé de les traduire fidèlement tels qu'ils sont exprimés par les groupes concernés.

Seuls les besoins portant sur les pistes de desserte et l'appui au projet sont issus de l'analyse globale de la situation actuelle de la zone.

Par ailleurs, les idées de projet sont formulées à partir des besoins, mais à titre de propositions que l'on doit soumettre à l'examen des populations de la zone au cours de la seconde phase.

B E S O I N S**I D E E S D E P R O J E T S****A VOCATION PRODUCTIVE ET ECONOMIQUE**

A/3/01 - HYDRAULIQUE RURALE (Villageoise et pastorale)

B/3/02 - AMENAGEMENTS HYDRO-AGRICOLES

C/3/03 - AGRICULTURE TRADITIONNELLE (Walo-Diéri)

D/3/04 - ELEVAGE

E/3/05 - FORESTERIE RURALE

F/3/06 - PECHE

G/3/07 - COMMERCE ET ARTISANAT

A/3/01 - HYDRAULIQUE KURALE

A/301/1 - Besoins et problèmes

- 21 villages sont sans point d'eau
- dans 16 villages, les besoins en eau ne sont pas satisfaits ni pour les hommes, ni pour le bétail
- 8 ouvrages hydrauliques sont hors service
- 17 puits traditionnels ne sont pas garantis
- les eaux de surface notamment les mares et céanes ne sont pas suffisantes et ne présentent pas les qualités de potabilité requises
- les personnes (femmes notamment) se déplacent sur de longues distances pour se ravitailler en eau et le bétail en fait autant pour s'abreuver
- le fonctionnement des forages motorisés est souvent compromis par une rupture de stock de pièces détachées ou de carburant
- les délais de réparation sont souvent longs, les mécaniciens compétents étant éloignés de la zone
- les services hydrauliques locaux n'ont pas assez de moyens pour assurer le suivi et la maintenance des ouvrages hydrauliques
- l'utilisation de l'eau du fleuve par le cheptel nécessite l'aménagement de couloirs de passage et la protection des cultures contre les divagations
- le fléau de la sécheresse a pour effet le tarissement des puits et la diminution des réserves d'eau souterraines.

A/301/2 - Idées de projets et leur justification

A01 - Puits villageois dans les villages dépourvus d'ouvrages hydrauliques pour la consommation en eau des personnes et du petit cheptel.

A02 - Forages pastoraux dans le LAWRE attenant à la zone sylvo-pastorale qui reçoit beaucoup de cheptel transhumant et ne dispose ni de forage ni de puits moderne.

A03 - Transformation de puits ordinaires en puits forages pour augmenter la capacité de production dans cette zone où la nappe d'eau baisse pendant la saison sèche.

A04 - Réparation des puits en mauvais état et amélioration des forages à faible débit.

A05 - Assainissement des eaux de surface et hygiène des puits destinés à l'alimentation pour préserver hommes et bêtes des maladies transmissibles par l'eau.

Justification des idées de projet :

- satisfaire des besoins en eau les plus urgents des populations et du cheptel
- utiliser de façon rationnelle des zones de pâturage de toute la région
- rendre possible le reboisement et le maraîchage lorsque le débit des forages est important
- protéger la santé des hommes et des animaux et réduire des temps de déplacement pour leur approvisionnement en eau.

A/301/3 - Structures et possibilités locales

- investissement humain (ressources humaines)
- cotisations financières
- apport des émigrés à l'étranger
- apport du budget de la communauté rurale
- ressources en eaux souterraines disponibles
- eaux du fleuve (dans le Dandémayo)
- eaux de surface (céanes et marigots en cas de bonne pluviosité)

A/301/4 - Institutions gouvernementales, organisations non-gouvernementales et autres

- Institutions gouvernementales dans la zone - Service de l'hydraulique de Matam pour la coordination des travaux, le suivi et la maintenance de certains ouvrages hydrauliques ;

- Organisations non-gouvernementales et autres

CARITAS-Fleuve a un programme de puits maraîchers et de puits pour l'alimentation en eau potable des populations humaines et animales. Il participe aussi au progrès de l'exhaure rurale dans le cadre d'ateliers de formation où des artisans ruraux et des paysans apprennent à construire des éoliennes avec l'encadrement des volontaires français du progrès installés à la base.

- Autres projets

- . Volontaires français du progrès interviennent dans le projet de développement intégré de SEREO au Sénégal-Oriental. Le volet hydraulique porte sur l'aménagement de puits pastoraux, de fonçage et la réparation de puits, le système d'exhaure à traction animale, la maintenance et l'hygiène des puits ;
- . La BIRD en accord avec l'USAID a financé dans six départements du Sine-Saloum 37 puits hydrauliques et 21 à approfondir ;
- . Le FED a financé 27 puits et 10 forages-puits dans le Sine-Saloum ;
- . La Chine a entrepris la réalisation de 5 forages équipés, 13 forages-puits et 10 puits hydrauliques ;
- . L'Autriche a fourni 2 pompes et la mission "SOS Sahel" 30 pompes dans l'arrondissement de Gadiaye ;
- . La BOAD a participé au financement des 7 centres de l'Intérieur.

A/301/5 - Options et orientations

Un programme hydraulique d'urgence réservé au monde rural est élaboré. Ce programme concerne 314 localités dont 46 chefs-lieux d'arrondissement, 178 chefs-lieux de communautés rurales, 60 gros villages, centres et 10 villages frontaliers.

Il intéresse une population de 3 255 594 habitants répartis dans toutes les régions du pays à l'exception du Cap-Vert.

D'un coût de 10 milliards de francs CFA, le programme sera financé par des fonds mobilisés dans le cadre de la solidarité internationale.

Le monde rural disposant de 7 litres de consommation journalière, le comité africain des études hydrauliques a fixé pour 1988 l'objectif de 15 litres par jour et par habitant.

Le volet hydraulique du projet devrait en partie trouver place dans le cadre des programmes d'urgence du Gouvernement et de CARITAS.

B/3/02 - AMENAGEMENTS HYDRO-AGRICOLLES

B/302/1 - Besoins et problèmes

• INFRASTRUCTURES

- la détérioration des aménagements du casier de Adabère réalisés depuis 1978.

• CARBURANT et PIECES DETACHEES

- suppression de la détaxe de carburant pour l'agriculture alors que l'exonération est maintenue en faveur de la pêche ;
- difficulté d'approvisionnement en carburant et pièces détachées en cas de non-assistance de la SAED les groupements ne pouvant pas toujours effectuer des achats au comptant.

• GROUPE MOTO-POMPE

- le pompiste de Dembanané non formé
- arrêt prolongé de l'engin par rupture de carburant ou de pièces détachées et non-assistance avec moto-pompe de secours.

• CULTURE ATTELEE

- sur 15 paires de boeufs placées, 10 ne sont pas utilisées pour les raisons suivantes : nombreuses souches sur le terrain, difficulté d'alimentation des animaux, matériel endommagé et non réparé.

• EXTENSION DE PIV

- un troisième périmètre est prévu pour le village de Lobaly dans le programme SAED 1984/85

• CREATION DE PIV

- aucune demande n'est enregistrée à Verma, seul village de Dandémayo n'ayant pas de PIV, la raison apparente fournie par le chef de village : main-d'œuvre insuffisante pour cette opération.

• AUTRES PROBLEMES

- l'absence de caisse d'amortissement pour le renouvellement du matériel ;
- les difficultés d'approvisionnement en carburant à cause de l'enclavement de la zone pendant l'hivernage ;

- la concurrence des cultures traditionnelles en cas de crues et pluies favorables.

B/302/2 - Idées de projets et leur justification

B/06 - Réhabilitation du périmètre de Adabéré

B/07 - Approvisionnement en intrants

Commande collective de carburant par appel d'offres auprès des Compagnies pour approvisionner les périmètres dotés de citernes de stockage et qui sont enclavés pendant la saison humide.

- . Nécessité de maintenir la détaxe du carburant jusqu'au moment où les petits périmètres auront des résultats performants leur permettant de couvrir sans difficulté les coûts réels de production ;
- . Nécessité d'un appui décisif de la SAED pour faciliter l'approvisionnement des périmètres en carburant, pièces détachées et motopompe de secours.

B/08 - Journées de concertation - Suivi - Bilan

- . Nécessité de faire des bilans critiques de campagne avec les paysans en vue d'examiner et de résoudre les difficultés et problèmes soulevés par eux ;
- . Nécessité d'un suivi des animaux de culture attelée dans le Dandémayo.

B/09 - Extension et création de PIV

- . Seul le troisième périmètre de Lobaly est programmé en extension ;
- . L'étude des schémas d'aménagement "Rive Gauche" doit permettre l'élaboration d'un programme d'extension et de création de périmètres irrigués villageois pour l'ensemble de la zone du Walo-Diéri.

Justification des idées de projets

- augmenter la performance des aménagements en minimisant les risques économiques ;
- favoriser la régularité des approvisionnements en carburant et pièces détachées ;
- assurer la maîtrise de l'eau et des ouvrages hydrauliques ;
- promouvoir la culture attelée en vue :
 - de limiter les coûts de production par la réduction des prestations mécaniques onéreuses ;
 - supprimer les goulots d'étranglement dans les temps des travaux, en cas de double culture notamment ;
 - garantir aux paysans engagés dans la culture attelée d'avoir la maîtrise de leurs moyens de production et en minimisant leur dépendance vis-à-vis de l'extérieur ;
- engager le groupement dans le processus de l'auto-encadrement et de la prise de responsabilité.

B/302/3 - Structures et possibilités locales

- investissements humains
- redevances payées par les exploitants
- apport des émigrés à l'étranger
- groupements de producteurs
- terres irrigables disponibles (Cf. 241)

B/302/4 - Institutions gouvernementales, organisations non-gouvernementales et autres

- Institutions gouvernementales :
 - . la SAED, Société régionale d'encadrement couvre le Delta, la Vallée du Fleuve et la Falémé à Bakel ;
 - . la Caisse Nationale de Crédit Agricole qui vient d'être récemment mise en place pourra contribuer à l'approvisionnement en intrants lorsqu'elle sera opérationnelle dans les mois qui viennent.

- Organisations non-gouvernementales et autres

Interviennent dans des projets d'aménagements hydro-agricoles dans la région :

- la Caisse Centrale de Coopération Economique ;
- le Fonds d'Aide et de Coopération ;
- le Fonds Européen de Développement ;
- la Banque Mondiale ;
- la FAO/PNUD/OMVS.

A la suite du Conseil interministériel du 16 avril 1984, il a été décidé que le Génie militaire participerait aux grands travaux d'aménagement hydro-agricoles ainsi que les autres services techniques compétents.

B/302/5 - Orientation - Stratégie

L'étude "Rive Gauche" en cours envisage dans le schéma de développement agricole la substitution progressive des cultures traditionnelles Walo-Diéri par les cultures irriguées. Le système de culture proposé s'établit comme un compromis entre les exigences du système de production donné comme objectif et les contraintes culturales et climatiques qui régissent sa construction.

L'aménagement des périmètres retient comme hypothèse un échelonnement en phases successives au cours desquelles la culture irriguée s'insère progressivement dans le système de production traditionnel jusqu'à devenir l'élément prépondérant. Cette évolution ne se fera qu'à la demande des paysans intéressés et à leur initiative. Elle pourra donc avoir une rapidité d'exécution plus ou moins grande selon les périmètres.

Ce schéma évolutif est résumé par le tableau suivant :

Phase	Etape	SYSTEMES DE PRODUCTION	
		TRADITIONNEL	PERIMETRES NOUVEAUX
initiale	-	Culture de Diéri en hivernage Culture de Oualo (sorgho) en décrue	néant
transitoire	1ère génération	Cultures de Diéri et cultures de Oualo	Premier tiers aménagé pour la culture du riz
	2ème génération	Disparition des cultures de Diéri Maintien de la culture de Oualo en décrue	Premier tiers affecté à la polyculture Deuxième tiers aménagé pour la culture du riz
	3ème génération	Disparition des cultures de Diéri et de Oualo	Aménagement du dernier tiers pour la culture du riz
définitive	-	Néant	1/3 polyculture 2/3 riziculture

Tout projet de développement hydro-agricole devra s'insérer dans les schémas d'aménagement en cours d'élaboration sous l'égide de la SAED.

C/30/3 - AGRICULTURE TRADITIONNELLE (WALO-DIERI)

C/303/1 - Besoins et problèmes

- PROTECTION DES SEMENCES ET DES VEGETAUX

- . les semences ne sont pas protégées contre les attaques d'insectes
- . les jeunes pousses sont attaquées par les insectes et des vers
- . les épis de mil en phase de maturation sont sucés par les cantharides
- . les dégâts causés par les oiseaux sont très importants.

- VULGARISATION DES FACTEURS DE PRODUCTION

- . l'engrais est demandé dans toute la zone
- . le matériel agricole (houes et semoirs à disques arachide et mil) pour la traction équine est demandé dans le Diéri-Lawré
- . la semence de petit mil souna III est demandée dans le Diéri-Lawré
- . la semence locale félâ dite "Nébané" à multiplier pour le Diéri

- DIVERSIFICATION DES CULTURES

- . les boutures de manioc sont demandées
- . la culture maraîchère est envisagée par les femmes

- SITUATION DES INSTITUTIONS

- . absence d'encadrement (sans moyens logistiques)
- . inexistence de crédit agricole et léthargie des coopératives

C/303/2 - Idées de projet et leur justification

C/10 . Protection phytosanitaire : conservation des semences et défense des cultures, approvisionnement en produits et matière de traitement, mise en place ...

C/11 . Vulgarisation de facteurs de production agricoles : engrais mil, houes saloum, semoirs à deux disques (arachide-mil)

C/12 . Multiplication de semences céréalières : mil souna III, sorgho "nébané"

C/13 . Diversification des cultures : introduction du manioc

C/14 . Maraîchage dans le Dandémayo et le Diéri (Cf. hydraulique rurale).

- Justification des idées de projets :

- . une amélioration de la protection des semences et des cultures
- . une évolution du système de production
- . une augmentation des rendements et de la production vivrière, céréalière notamment
- . une plus grande sécurité alimentaire
- . une diversification des productions en vue de sécuriser les revenus

C/303/3 - Structures et possibilités locales

- . une coopérative rurale et des sections villageoises non encore fonctionnelles
- . des groupements féminins.

C/303/4 - Institutions gouvernementales, organisations non-gouvernementales et autres

- Institutions gouvernementales :

- . la SAED
- . le CERP
- . le Service de l'Agriculture

- Organisations non-gouvernementales et autres :

- . néant

- Autres projets (pour SODEVA en particulier) :

- . USAID participe au projet céréalier
- . FAC - Opération Louga

- BIRD - CCCE - Opération arachide-mil et opération Sine-Saloum
- IRAN - Equipement audio-visuel
- FED - projet semencier

C/303/5 - Options - Orientations

Dans le cadre de l'étude "Rive Gauche", il est envisagé un schéma de développement agricole qui propose la substitution des cultures traditionnelles dans le Walo par les cultures irriguées (Cf. 302/5).

A la suite du conseil interministériel du 16 avril 1984 sur la nouvelle politique agricole, les mesures suivantes ont été prises :

- concernant l'encadrement, il sera appliqué le principe du dépérissage effectif des sociétés d'encadrement et d'intervention dans un délai maximum de cinq (5) ans, pour qu'au terme de cette échéance, l'encadrement ainsi allégé n'ait plus à jouer qu'un rôle de conseil et d'assistance technique à la demande des producteurs ;
- concernant l'approvisionnement en intrants, toutes les mesures nécessaires seront prises pour permettre aux producteurs de mieux tirer profit des crédits destinés au développement du secteur rural ;
- concernant la lutte phytosanitaire et la protection des végétaux, des mesures pratiques seront mises en oeuvre pour assurer une couverture phytosanitaire plus large et plus efficace de l'ensemble des cultures et des stocks ;
- concernant la filière céréalière :
 - . les cultures irriguées seront privilégiées dans les zones qui permettent une maîtrise totale ou partielle de l'eau.
 - . les cultures pluviales seront encouragées dans les zones céréalières où le niveau pluviométrique permet un cycle végétatif acceptable compte tenu des variétés disponibles ;
 - . un marché céréalier local capable d'assurer des débouchés permanents à l'excédent de production sera constitué, grâce à une meilleure organisation des circuits de commercialisation.

D/3/04 - L'ELEVAGED304/1 - Besoins et problèmes- SANTE ANIMALE

- le déplacement d'un agent vétérinaire pour une intervention coûte cher (frais de voyage et de séjour, médicaments...)
- les médicaments pour les soins vétérinaires ne sont pas facilement accessibles aux éleveurs
- le centre de rassemblement de bétail de Appé Diaoube a un enclos provisoire non fonctionnel qui sert de parc à vaccination
- la couverture sanitaire de la zone est faible, en dehors des campagnes de vaccination en raison du sous-équipement du service de l'élevage et des CERP

- ALIMENTATION DU BETAIL

- les aliments de bétail tels que les tourteaux ne sont pas disponibles sur le marché
- les pâturages sont déficitaires à cause de la sécheresse et de leur utilisation anarchique
- les résidus des récoltes et la paille naturelle sont conservés en faible quantité pour les chevaux notamment
- la transhumance persiste et la zone est envahie par le bétail mauritanien

- EXPLOITATION

- la production de lait est très insuffisante notamment pendant la saison sèche et couvre à peine les besoins de l'autoconsommation familiale
- l'amélioration de l'élevage ovin est souhaitée par les femmes
- il n'existe pas un marché régulier de bétail

- ORGANISATION

- les éleveurs ne sont pas organisés
- les éleveurs ne bénéficient pas de crédit
- les moyens du dispositif d'encadrement sont insuffisants.

D304/2 - Idées de projets et leur justification

D/15 - Soins vétérinaires de base : formation de villageois sur les soins vétérinaires de base, constitution de pharmacies villageoises vétérinaires et construction d'abris vétérinaires pour la santé animale

D/16 - Construction de parc de vaccination dans la zone des Appé-Babangol

D/17 - Approvisionnement en aliments de bétail : tourteaux, farines basses de riz, complément minéral

D/18 - conservation de fourrages : ensilage d'herbe et collecte de résidus de récolte pour les animaux sédentaires notamment

D/19 - Entretien du bétail

D/20 - Vente de bétail : destockage, animaux d'embouche, animaux d'épargne

Justification des idées de projets

- . Assurer au bétail une bonne santé et de meilleures conditions de vie en vue d'accroître son rendement
- . contribuer à l'autosuffisance alimentaire notamment en lait
- . générer des revenus monétaires grâce à l'embouche et au surplus de production de lait
- . permettre aux éleveurs-agriculteurs de prendre en charge les problèmes d'élevage : santé et alimentation du bétail notamment

D304/3 - Structures et possibilités locales

- . le Conseil rural (gestion des pâturages)
- . investissement humain
- . apport du budget de la communauté rurale
- . le potentiel fourrager de la zone sylvo-pastorale

D304/4 - Institutions gouvernementales, organisations non gouvernementales et autres

- Institutions gouvernementales
 - . la SAED
 - . le secteur de l'élevage
 - . l'agent de l'élevage du CERP

- Organisations gouvernementales et autres
 - . la Caisse centrale et le FAC (opérations traction bovine)
 - . le projet USAID de Bakel

- Dans d'autres projets élevage interviennent
 - . l'Association française des Volontaires du Progrès (SEREO au Sénégal-Oriental)
 - . le GOPEC et la DPPR au Développement social (projets d'embouche)
 - . CARITAS (projet hydraulique pastorale)

- BIRD, Koweit et autres bailleurs (projet de développement de l'élevage au Sénégal-Oriental)
- . la SODESP (encadrement d'éleveurs dans la zone sylvo-pastorale région de Louga) ; participant au financement : USAID, Canada.

D304/5 - Options et orientations

La protection, l'entretien et la gestion rationnelle des pâturages et des points d'eau comme le développement de la santé et des productions animales sont des actions inscrites de plus en plus dans des projets multi-sectoriels seuls capables de promouvoir l'élevage.

Toutes les actions qui entrent dans la politique de sédentarisation et d'intensification de l'élevage sont entreprises dans le cadre des projets en cours au Sénégal-Oriental et dans la zone sylvo-pastorale.

Le projet de développement de l'élevage au Sénégal repose sur :

- des unités pastorales constituant des cellules de base d'intervention et
- des groupements d'éleveurs qui participent à la gestion des unités et à la mise en oeuvre du programme d'actions intégrées : hydraulique pastorale, alimentation et santé du bétail, commercialisation.

La Société pour le Développement de l'Elevage dans la zone sylvo-pastorale intervient sur la base de structures organisées en :

- zones d'encadrement et de production rassemblant un certain nombre d'éleveurs qui acceptent d'être encadrés et le suivi du bétail
- filières de production intégrées : le naissage (1er palier) le réélevage (2e stade), l'embouche (3e phase), la transformation et la distribution (dernière étape).

E3/05 - FORESTERIE RURALE

E/305/1 - Besoins et problèmes

- LA DEFORESTATION

- . la disparition quasi-totale de beaucoup d'arbres utiles pour leurs bois d'oeuvre et de chauffe, fruits, fibre, gomme
- . la dégradation et la réduction des pâturages
- . le manque de protection des sols et des cultures à cause de la forte pression sur la couverture arborée.

E/305/2 - Idées de projets et leur justification

E21 - Plantation d'arbres fruitiers

E22 - Plantation d'arbres dans les zones d'habitation et les lieux publics

E23 - Reboisement des zones de terroir sous forme de brise-vents dans les champs

E24 - Pépinière communautaire forestière pour la production de plants

E25 - Vergers collectifs pour les jeunes

Justification des idées de projets

- . produire des fruits comestibles participant à l'équilibre nutritionnel et à l'autosuffisance alimentaire
- . assurer aux jeunes un revenu monétaire en les fixant au terroir
- . assurer la protection des sols et des cultures

E/305/3 - Structures et possibilités locales

- . Main d'oeuvre familiale
- . le budget de la communauté rurale
- . les associations de jeunes
- . le conseil rural

E/305/4 - Institutions gouvernementales, organisations non gouvernementales et autres

- Institutions gouvernementales dans la zone :

- . le service des Eaux et Forêts de Matam
- . la SAED
- . l'agent des Eaux et Forêts du CER

- Organisations non gouvernementales et autres dans la zone
 - . néant

- Autres projets
 - . la République fédérale d'Allemagne et l'Union internationale pour la Protection de l'Enfance (UIPE) interviennent dans le financement de projets forestiers dans la zone sylvo-pastorale
 - . Africare et le FED participent au financement de petits projets de reboisement villageois
 - . PNUD/FAO/CCCE aident à la réalisation du Projet d'Aménagement et de Reboisement du Centre Est (Kaffrine - Tambacounda)

3/305/5 - Options et orientations

Selon les auteurs du Plan directeur forestier, le développement des actions populaires de reboisement est handicapé par :

- . le faible intérêt des populations pour le long terme et le non monétarisable donne à l'arbre peu de place dans les préoccupations des paysans
- . le manque de clarté du statut des bois de village, ce qui se traduit par une démotivation.

Tandis que dans la Vallée du Fleuve, les aménagements hydro-agricoles vont entraîner un défrichement massif.

Il sera nécessaire que la SAED envisage la mise en place de brise-vents intérieurs ou extérieurs au niveau des périmètres irrigués, comme la SODESP prévoit d'encadrer des familles d'éleveurs pour la plantation de gommiers.

Sur le Ferlo et le Diéri, un reboisement systématique de la zone sylvo-pastorale est programmé du fait des risques de désertification actuels. Ce qui pourrait seul permettre de poursuivre l'exploitation des massifs forestiers en vue de la production de bois de chauffe et de charbon de bois.

Les actions populaires encouragées depuis 1959 en faveur de l'arbre ont eu une efficacité et un impact limités, les paysans ne sentant pas de façon réelle qu'ils travaillent pour eux-mêmes.

Les Communautés rurales ont un rôle réduit en matière forestière, le Code forestier confiant au Service des Eaux et Forêts la gestion complète du Domaine forestier, mais aussi le contrôle de tout le capital boisé situé

dans les zones de terroir et autres qui sont du ressort de la Communauté rurale et affecté par elle à ses membres.

Les droits d'usages forestiers sur l'exercice desquels délibère le conseil rural se limitent à la récolte de bois morts et de produits végétaux de cueillette. Il semblerait en conséquence que les communautés rurales ne sont pas suffisamment associées à la mise en valeur forestière.

Il est donc nécessaire de travailler à la modification des structures du pouvoir afin que le contrôle des ressources devienne la tâche de chaque communauté rurale. Le véritable développement passe par cette phase sans laquelle toute action de sensibilisation, mobilisation et aide ne dépasse pas le stade du "subi". Un véritable développement suppose donc non pas d'intégrer les communautés dans le processus de développement, mais de les doter du pouvoir nécessaire à conduire le développement à leur profit.

A cet effet, la loi sur le domaine national et ses implications sur le réveil des volontés participatives des populations à leur propre développement est un atout essentiel.

F 3/06 - LA PECHE

F 306/1 - Besoins et problèmes

- . le faible capital halieutique quand les crues sont faibles
- . les équipements sont rudimentaires : pirogues et filets peu performants
- . le manque de dynamisme du groupement des pêcheurs de Dembancané
- . la concurrence par les pêcheurs voisins mieux équipés (Fouta, Mali, Mauritanie)
- . le sous ravitaillement de la zone en produits de pêche

F 306/2 - Idées de projets et leur justification

F26 - Modernisation de l'équipement des pêcheurs

F27 - Créditation de bassins piscicoles

Justification des idées de projets

- . assurer le ravitaillement des populations en poissons contribuant ainsi à l'équilibre nutritionnel et à l'autosuffisance alimentaire
- . augmenter la productivité du travail des pêcheurs et leurs revenus monétaires pour qu'ils puissent rentabiliser leurs équipements modernes
- . diversifier l'occupation des jeunes comme une des alternatives à la migration (pisciculture)

F 306/3 - Structures et possibilités locales

- . un groupement de pêcheurs (à Dembancané) à redynamiser
- . association des jeunes à assister
- . soutien de la Communauté rurale

F 306/4 - Institutions gouvernementales, organisations non gouvernementales et autres

- Institutions gouvernementales dans la zone :
- . la SAED
- . le service des Eaux et Forêts
- . le service de la Coopération
- . le CERP

- Organisations non gouvernementales et autres dans la zone
 - . Néant
- Autres projets
 - . l'USAID participe au financement d'un projet pilote de pisciculture dans les périmètres irrigués.

F 306/5 - Options et orientations

D'après le rapport REIZER extrait du "programme à court et moyen terme" SCET INTER-SAED 1978 :

"... A la suite des années de sécheresse qui ont diminué le capital halieutique, il apparaît que la pêche dans le fleuve entraîne une surexploitation biologique et un sous+approvisionnement économique.

La construction du barrage de Diama en supprimant la remontée d'eau salée et celle de Manantali, en atténuant les inondations, modifieront considérablement le milieu propice à l'exploitation piscicole.

Une des solutions peut consister à créer des plans d'eau exploités en semi-intensif, capables de produire de l'ordre de 2000 kg/ha de poissons. C'est donc 5 500 ha de tels plans d'eau qui devraient être créés permettant de maintenir le niveau actuel de production, de conserver dans son activité la population de pêcheurs du fleuve et de préserver la proximité du lieu de production et du lieu de consommation".

G/3/07 - COMMERCE ET ARTISANATG 307/1 - Besoins et problèmes

- . Dans 21 villages (sur 31) il n'y a pas de boutique : dans le Lawré il y a 2 villages (sur 20) qui ont des boutiques
- . dans la zone, il n'existe pas de marché, mais seulement des étals en plein air dans les gros villages
- . la plupart des boutiques sont tenues par des allochtones encore perçus comme tels par la population autochtone
- . dans la zone il y a 12 villages sans forgeron et 21 villages sans maçon
- . il n'y a dans la zone ni mécanicien ni menuisier
- . les ouvriers qualifiés qui interviennent dans la zone sont recrutés à l'extérieur de la région.

G 307/2 - Idées de projets et leur justification

G28 - Marchés permanents (Dandemayo, Diéri)

G29 - Marchés hebdomadaires dans le Lawré

G30 - Artisanat rural de service : fer, bâtiment, mécanique, bois (pour les jeunes)

G31 - Artisanat féminin de production : teinturerie, couture, (pour les femmes)

Justification des idées de projets

- . assurer la circulation de la monnaie dans la zone
- . assurer un approvisionnement régulier de la zone en denrées de première nécessité
- . permettre l'instauration de points de vente de bétail et de poissons et autres produits locaux
- . doter la zone d'ouvriers qualifiés permanents permettant la production, les réparations et la maintenance dans les domaines du bâtiment, des machines agricoles, des appareils de transformation et d'hydraulique etc...
- . assurer à la communauté rurale une nouvelle source de ressources par l'instauration de taxe de marchés communautaires.

G 307/3 - Structures et possibilités locales

- . les boutiques
- . l'apport des émigrés
- . les artisans ruraux
- . les marchands ambulants

G 307/4 - Institutions gouvernementales, organisations non gouvernementales et autres

- Institutions gouvernementales dans la zone :
- . la Sous-préfecture
- . la SAED
- . le service de la Coopération
- . le service du Contrôle économique
- . le Développement social

- organisations non gouvernementales et autres dans la zone
- . Néant

- Autres projets
- . UNICEF - AGRIC Afrique et Société Lombardin - stage de perfectionnement mécaniciens à l'entretien et à la réparation des machines à mil (Fleuve, Louga, Thiès, Casamance)
- . CANADA : projet de teinturerie pour les femmes de Médina Sabakh (Sine Saloum)
- . FENU - PNUD - BIT financement de moulins à mil dont les carcasses sont entièrement réalisées par des artisans ruraux sénégalais
- . CARITAS Fleuve - stage pour la formation d'artisans ruraux en fabrication d'éoliennes.

G 307/5 - Options - orientations

L'expansion de plus en plus importante en milieu rural du petit matériel agricole, des moulins à mil et de décortiqueuses à riz, des motopompes et des éoliennes, de l'habitat amélioré et des infrastructures modernes nécessite la formation et le perfectionnement d'artisans ruraux aptes à assurer des tâches de fabrication et de maintenance, d'entretien et de réparation.

Si une politique d'insertion des femmes dans les circuits de l'artisanat (teinturerie, couture...) est esquissée dans le plan d'action national de la femme, par contre, une politique sur les marchés ruraux n'est pas encore clairement définie.

Les émigrés à l'étranger s'orientent vers l'ouverture de magasins de consommation pour le ravitaillement de leurs familles restées au village.

Les coopératives elles aussi ouvrent des sections de consommation lorsque les conditions de rentabilité et de bonne gestion sont remplies dans les zones intéressées.

L'action du Contrôle des prix en zone rurale devrait être renforcée, afin de protéger les consommateurs qui ignorent presque tous la réglementation sur les prix.

B E S O I N SI D E E S D E P R O J E T SA VOCATION SOCIO-ECONOMIQUE ET CULTURELLE

H/3/08 - SANTE HUMAINE

I/3/09 - EDUCATION SCOLAIRE

J/3/10 - COMMUNICATION

K/3/11 - CONDITION FEMININE

L/3/12 - PROMOTION DES JEUNES

M/3/13 - APPUI AU PROJET

H/3/08 - SANTE HUMAINE

H/308/1 - Besoins et problèmes

- . la maternité rurale de Dembancané n'est pas équipée
- . le dispensaire et la maternité de Bokiladji ne sont dotés ni d'équipement ni de personnel (manque de concertation entre populations et autorités locales)
- . il existe un seul poste médical et un seul dépôt de pharmacie à Dembancané village enclavé pendant la saison humide
- . la sous zone du Lawré n'a aucun équipement sanitaire
- . l'organisation et le fonctionnement du Comité de santé doivent être améliorés à Dembancané
- . la protection de la mère et de l'enfant est déficiente dans la zone.

H/308/2 - Idées de projet et leur justification

H/32 - Equipement d'infrastructures sanitaires : dispensaire de Bokiladji, maternités de Bokiladji et de Dembancané, personnel de santé pour Bokiladji.

H/33 - Cases de santé et pharmacies villageoises dans le Lawré.

H/34 - Formation d'auxiliaires de santé communautaire : matrones, secouristes-hygienistes de village.

H/35 - Programme de protection de la mère et de l'enfant : visites prénatales, vaccination des nourrissons, alimentation des enfants

- Justification des idées de projets

- . assurer à la population une bonne santé et un environnement sain en vue d'accroître la productivité de la main-d'oeuvre
- . favoriser une bonne couverture sanitaire afin d'éviter de longs déplacements et des pertes de temps à la population
- . assurer aux personnes vulnérables une bonne protection, notamment en faveur des enfants et des mères.

H/308/3 - Structures et possibilités locales

- . matrones formées pour Dembancané et Bokiladji
- . un comité de santé à Dembancané dans le cadre des soins de santé primaires
- . contribution du budget de la communauté rurale
- . contribution des émigrés à l'étranger.

H/308/4 - Institutions gouvernementales, organisations non gouvernementales et autres

- Institutions gouvernementales
 - . 1 Infirmier d'Etat chef du poste médical de Dembancané
 - . Hôpital de Ourossogui
 - . Centre de PMI de Matam
 - . Poste médical de Orkadiére
- Organisations non gouvernementales et autres dans la zone
 - . néant.
- Autres projets
 - . CARITAS - Fleuve aide à la construction de cases de santé
 - . L'ITALIE pour un programme de construction de cases de santé en Casamance
 - . L'USAID pour un programme de soins de santé primaires au Sine-Saloum
 - . L'Association française de volontaires du Progrès pour le projet intégré de Sénéo (Sénégal-Oriental)
 - . Un groupe de bailleurs (Ambassades Pays-Bas, Canada, RFA, USA - CARITAS et CATMOVEL - OXFAM - Sénégal, les ONG européens et des Associations françaises - Africare et ENDA) participe au projet de développement intégré de la zone de Bamba Thialène (15 villages). Au programme de santé : 1 poste de santé, une maternité rurale, 15 cases de santé et une formation de 16 matrones et hygiénistes.

Le FAC, l'UNICEF, l'OMS, USAID et la Banque Mondiale ont aidé le Sénégal à intégrer les actions du Programme Elargi de Vaccination dans les activités des formations sanitaires urbaines et rurales fixes et mobiles.

H/308/5 - Options et orientations

La création de périmètres irrigués va poser des problèmes de modification de l'environnement avec la présence d'eau stagnante une partie de l'année. Il est à craindre que des maladies à transmission liée au milieu hydrique n'apparaissent ou ne subissent une extension.

Lors des aménagements, il est recommandé d'envisager un programme d'approvisionnement en eau potable pour la collectivité, la création de latrines en nombre suffisant, la mise en oeuvre d'une action d'hygiène individuelle et collective par le biais d'une éducation pour la santé.

La stratégie de développement sanitaire pour accéder à "la santé pour tous en l'an 2000" dont l'objectif essentiel est la mise en place d'infrastructures appropriées permettant à chaque individu où qu'il se trouve d'avoir accès à des soins, de pouvoir contribuer lui-même à la préservation de sa propre santé grâce à l'éducation.

La priorité est l'action préventive sur l'action curative, avec le Programme Elargi de Vaccination d'ici à 2 ans tous les enfants âgés de 0 à 5 ans seront vaccinés contre les principales maladies (dans le cadre du Programme Mondial d'Immunisation).

La stratégie sanitaire repose sur la complémentarité des compétences

- premier palier en contact avec les populations à la base : des structures de santé communautaires, plus communément appelées soins de santé primaires avec les cases de santé et les maternités rurales
- deuxième palier au niveau des chefs lieux de communauté rurale : postes de santé ;
- troisième palier au niveau des chefs lieux de Département : Centres de santé ;
- quatrième palier au niveau des capitales régionales : les hôpitaux régionaux ;

- cinquième palier au niveau national : hôpitaux généraux spécialisés.

I/3/09 - EDUCATION SCOLAIRE

I/309/1 - Besoins et problèmes

- . l'unique école de Gawdé Bofé dans le Lawré est fermée depuis 1975
- . l'équipement est partout déficitaire : en moyenne 1 table-banc pour 5 élèves (avec près de 20 % de bancs sans table) et 3 bureaux pour 13 maîtres, aucune armoire
- . une seule école dispose de sanitaire (WC) et aucune ne possède de dispositif hydraulique
- . une seule école (sur 5 dont 1 fermée) a un cycle complet
- . une seule association des parents d'élèves à Dembancané
- . l'école de Bokiladji a une classe en abri provisoire et celle de Dembancané a des bâtiments vétustes
- . les quatre écoles (sur 5) ont connu ensemble 17 ans d'interruption dont 2 pour Adabéré, 2 pour Bokiladji, 3 pour Lobaly et 10 pour Gawdé Bofé qui reste jusqu'ici fermée.

I/309/2 - Idées de projet et leur justification

I/36 - Réouverture de l'école de Gawdé Bofé : équipement en tables-bancs et affectation de maîtres

I/37 - Création d'écoles dans le Lawré et le Diéri

I/38 - Extension de l'école : Bokiladji chef lieu de communauté rurale (cycle complet).

I/39 - Complément et normalisation des équipements scolaires : tables-bancs, bureaux de maîtres, armoires, sanitaires, eau,

I/40 - Maintenance des infrastructures et remplacement d'abri provisoire.

- Justification des idées de projets
- . améliorer les conditions de travail et de vie des élèves et des maîtres en vue d'accroître leur rendement
- . mettre en sécurité le matériel et les équipements scolaires
- . contribuer à la fixation des jeunes dans le territoire et au progrès de leur éducation
- . corriger le déséquilibre du quadrillage scolaire entre les sous zones.

I/309/3 - Structures et possibilités locales de la zone

- . Association de parents d'élèves de Dembancané
- . Apport des émigrés
- . Budget de la communauté rurale.

I/309/4 - Institutions gouvernementales, organisations non gouvernementales et autres

- Institutions gouvernementales
 - . Enseignants au nombre de 13
 - . Inspection primaire de Matam (éducation nationale)
- Organisations non gouvernementales et autres dans la zone
 - . néant
- Autres projets
 - . La Banque Mondiale assiste le Sénégal par un programme d'assistance permettant l'équipement de structures scolaires et de services d'éducation.

I/309/5 - Options et orientations

Il est envisagé l'élaboration d'une carte scolaire et un programme de développement scolaire afin

- de déterminer les points d'implantation des écoles en vue de canaliser les initiatives populaires à la base
- d'envisager pour les gros villages l'institution du cycle d'enseignement primaire complet, notamment au niveau des chefs lieux de communauté rurale.

J/3/10 - COMMUNICATION

J/310/1 - Besoins et problèmes

- . l'enclavement de la zone du Dandémayo pendant la saison humide (crues et pluies) (pas de piste classée)
- . l'enclavement du Lavré pendant l'hivernage (pas de piste classée)
- . la rareté des moyens de transport automobile pendant la saison humide
- . un seul bureau de poste à Dembancané enclavé pendant la saison humide.

J/310/2 - Idées de projets et leur justification

J/41 - Piste du Dandémayo : Bokiladji, Dembancané, Verma, Lobaly, Diella.

J/42 - Piste du Lawré : Bokiladji, Appé, Babangol, Ganguel Maka, Gaoudé Bofé, Bondji.

J/43 - Postes et télécommunication : un bureau de poste à Bokiladji.

J/44 - Petit matériel de transport : charrettes et pirogues.

- Justification des idées de projets
 - . renforcer les relations entre les populations de la zone surtout dans les domaines économique et social
 - . accroître la rentabilité et les prestations des services publics : postal, sanitaire et administratif notamment
 - . établir des relations avec l'extérieur en particulier avec l'encadrement et les fournisseurs.

J/310/3 - Structures et possibilités locales

- investissement humain
- apport de la communauté rurale
- apport des émigrés

J/310/4 - Institutions gouvernementales, organisations non gouvernementales et autres

Institutions gouvernementales

- Le Service des Travaux publics
 - L'Office des Postes et Télécommunications
 - La SAED
 - Le Génie militaire éventuellement
- Organisations non gouvernementales
- Autres projets

La Banque Mondiale a participé au financement de pistes de production dans les régions de Diourbel, Sine-Saloum, Casamance, etc ...

J/310/5 - Options et orientations

La construction des pistes rurales nécessite un lourd investissement en particulier dans cette zone où l'hydrographie (marigots, céanes, ravins) exige des travaux et des ouvrages solides.

Le Plan directeur de mise en valeur du Bassin du Fleuve Sénégal prévoit des pistes de desserte et de désenclavement dans le cadre des travaux d'aménagements hydro-agricoles.

L'OPT envisage des postes mobiles effectuant les activités courantes et dépendant d'une poste centrale, plutôt que de multiplier le nombre de bureaux de poste villageois.

Alors que
le petit équipement de transport en charrettes et pirogues devrait pouvoir s'insérer dans les programmes de la Caisse Nationale de Crédit Agricole,

K/3/11 - CONDITION FEMININE

K/3/11/1 - Besoins et problèmes

- . Allègement des travaux domestiques et diminution des temps de travaux consacrés aux tâches ménagères.
- . Diversification des activités productives pour accroître leurs revenus.
- . Protection de la mère et de l'enfant face aux maladies, à la maternité et à la malnutrition.
- . Formation dans les domaines de l'économie domestique, des activités productives, de la santé, etc ...

K/3/11/2 - Idées de projets

K/45 - Allègement des travaux des femmes : moulins à mil, décortiqueuses à riz.

C/D/G * Insertion des femmes dans les activités de production

- culture maraîchère (cf C14)
- entretien du bétail (cf D19)
- commerce (cf G28 G29)
- teinturerie et couture (cf G31)

H * Protection de la mère et de l'enfant

- formation de matrones et nutritionnistes H34
- protection de la mère et de l'enfant H35

K/3/11/3 - Structures et possibilités locales

- . groupements féminins et fedde
- . cotisations financières
- . aide des émigrés à l'étranger
- . budget de la communauté rurale.

K/311/4 - Institutions gouvernementales, organisations non gouvernementales et autres

Institutions gouvernementales

- La SAED
- Le Développement social
- Le CERP
- Les services techniques (santé, artisans, élevage, agriculture, coopération).

Organisations non gouvernementales et autres

- Association Sénégalaïse pour le Bien Etre Familial
- Plan International
- Zonta Club
- PNUD
- BIT
- FENU (Fonds d'Equipement des Nations Unies).

Autres projets

- . Zonta Club a financé un projet de maraîchage et de bergerie collective pour les femmes de Nguidjilone (Fleuve)
- . Association Sénégalaïse pour le Bien Etre Familial (A S B E F) a apporté sa contribution à la réalisation d'un projet de maraîchage et un projet de teinturerie au groupement féminin de Thilogne (Fleuve)
- . Fonds d'Equipement des Nations Unies (FENU) (financement) en coopération avec le PNUD (assistance technique) et le BIT (agence d'exécution) a offert à 48 groupements féminins 47 moulins à mil et 1 décortiqueuse à riz
- . Plan International (ONG) a pris en charge un projet intégré concernant 22 villages : projet de maraîchage programmes d'hydraulique villageoise, de construction et d'équipement de salles de classe

- Conseil Oecuménique des Eglises et Centre de Bop a financé un projet intégré à Nganda comprenant : l'économie familiale, l'alphabétisation, la maîtrise de l'eau, la santé, etc ...
- L'UNICEF et les communautés rurales ont financé respectivement 86 et 54 moulins à mil
- Volontaires français du progrès ont pris en charge la formation de 8 matrones de village (projet SEREO)
- CATHWEL participe à la réalisation d'un programme pour la protection nutritionnelle et sanitaire de Fissel au Sine-Saloum.

K/311/5 - Options et orientations

Le Ministère du Développement Social a :

- entrepris en 1979/80 une étude sur l'amélioration de la condition féminine dans les régions du Fleuve et de Louga ;
- élaboré en 1982 le plan d'action national de la femme sur le thème : amélioration des conditions de vie des femmes et intégration de celles-ci au développement.

Ce plan défini sur la base du recensement des besoins des femmes (rurales en priorité) comprend quatre volets : éducation et formation, activités rémunératrices, santé et aspects juridiques.

- initié un projet "Allègement des travaux de la femme" au profit des groupements féminins financé par le Fonds d'Equipement des Nations Unies et par le BIT en collaboration avec le PNUD.

L/3/12 - PROMOTION DES JEUNES

L/312/1 - Besoins et problèmes

- . Insertion des jeunes dans la production
- . Formation des jeunes en matière artisanale
- . Education sportive des jeunes.

L/312/2 - Idées de projet et leur justification

Insertion des jeunes dans la production

Réf. E/25 - Vergers collectifs

F/26 - Pisciculture (expérimentale).

G - Formation artisanale (G30) en mécanique, bâtiment, fer pour répondre aux besoins du progrès technologique lié à la diffusion en milieu rural des moulins à mil, décortiqueuses à riz, moto-pompes hydrauliques, petit matériel agricole, et à la construction en dur.

L/46 - Education sportive : aménagement de terrain de jeux à Bokiladji, chef lieu de communauté rurale, pour les jeunes qui désirent participer aux compétitions de quinzaine de la jeunesse organisée chaque année dans toutes les circonscriptions administratives du pays.

L/312/3 - Structures et possibilités locales

- . associations des jeunes et fédé (investissement humain)
- . cotisations financières
- . assistance des émigrés à l'étranger
- . budget de la communauté rurale.

L/312/4 - Institutions gouvernementales, organisations non gouvernementales et autres

- Institutions gouvernementales
 - . La SAED
 - . Le Développement social (les Centres de Formation Ruraux)
 - . Le Département de la Jeunesse et des Sports
 - . La Sous préfecture
 - . Le CERP
 - . Les Services techniques (Agriculture, Eaux et Forêts, Pêche, Coopération)

- Organisations non gouvernementales et autres par le biais
 - . du GOPEC*
 - . des Petits Projets Ruraux.

L/312/5 - Options et orientations

L'insertion des jeunes de 15 à 35 ans dans les circuits économiques par la promotion de l'emploi non salarié, de même que la mise en oeuvre de "petits projets ruraux" sous la responsabilité des producteurs à la base, sont menées par deux structures sous la tutelle du ministère du Développement Social :

- le GOPEC
- la Direction des Petits Projets Ruraux.

L'un et l'autre aident les jeunes et les populations en milieu rural à élaborer et à réaliser des projets qui ont, pour objectif essentiel d'occuper à plein temps des populations rurales à des activités rémunératrices en vue :

- de réduire la migration et l'exode
- de réaliser l'auto-suffisance alimentaire
- d'accroître les revenus monétaires.

Toutes les régions sont concernées et tous les groupes sociaux, en particulier les jeunes et les femmes.

* Groupe Opérationnel Permanent d'Etude et de Concertation

M/3/13 - APPUI AU PROJET

M/312/1 - Besoins et problèmes

Organisations de participation paysanne

- insuffisance de l'organisation de certaines structures anciennes (anachroniques) et nouvelles (non encore fonctionnelles) ;
- manque de formation adaptée aux nouvelles fonctions et tâches à accomplir ;
- faible responsabilisation des populations rurales.

Institutions d'assistance au développement local

- interventions inadaptées aux exigences de la stratégie de développement planifié, participé et intégré
- extrême faiblesse des moyens d'intervention

M/312/2 - Idées de projets et leur justification

. en direction des organisations paysannes

47 - Appui en organisation

48 - Appui en formation et éducation en direction des institutions d'assistance

49 - Appui en formation

50 - Appui en logistique.

Cette action d'appui au projet est nécessaire :

- pour soutenir le processus de responsabilisation des populations par une organisation et une éducation en adéquation avec les objectifs du projet
- pour renforcer la capacité d'intervention des services d'appui au projet.

M/312/3 - Structures et possibilités d'appui au niveau régional

- . La SAED (C N A P T I)
- . L'assistance régionale des CER
- . Le Service Régional du Développement Social
- . Le Service de la Coopération.

M/312/4 - Institutions gouvernementales et organisations non gouvernementales et autres

- Institutions gouvernementales
 - . Le Développement social
 - . La Décentralisation
 - . Le B O M
- Organisations non gouvernementales et autres
 - . Fondation Frederick Heberg
 - . L'UNICEF

M/312/5 - Options et orientations

La responsabilisation des communautés de base en vue de gérer leurs propres affaires dans le cadre de leurs organisations est proclamée pour :

- les producteurs (groupements de producteurs)
- les coopérateurs (coopératives rurales)
- les administrés (communautés rurales).

C'est dans cette perspective que :

- . le statut des groupements d'intérêt économique vient d'être officiellement reconnu
- . la réforme du mouvement coopératif est en cours de réalisation
- . la réforme de l'administration territoriale et locale a touché l'ensemble des régions de 1972 à 1982.

C'est également dans ce contexte qu'il faut placer l'option de dépérissement des Sociétés d'encadrement et d'intervention qui, à terme, n'auront plus qu'à jouer le rôle de Conseil et d'assistance technique à la demande des producteurs.

Mais pour en arriver là il est indispensable qu'une vigoureuse action d'organisation, de formation et d'éducation soit engagée en direction du monde rural, et que les structures d'appui soient également conscientisées, formées et dotées de moyens adéquats leur permettant de s'acquitter de cette tâche émancipatrice.

